ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un assortiment de meubles de maison, divers, etc.

H. C. Ramos vs F. C. Grantin

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 70,802—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 7 mars 1904, à 10 30 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Dans mon entrepôt rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres.

Un lot de meubles de maison assorti et dépendances, installations, ornements, divers, etc., d'après inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

John C. Davey Jr. avocat pour le plaignant.
25 fév—25—mars 2 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Molly McCoy Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, — Nos 61,741 et 61,789 consolidées— En vertu d'un writ de fieri facias contre Carter Smith défendeur in Rule et en faveur de Octave Baquie et August Huard, plaignants in Rule, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 mars 1904 à midi de la propriété ci-après décrite à savoir—

Les droits d'usufruits de Carter Smith, défenseur in Rule dans et à:

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Louis, Robertson, Villeré, et Conti, mesurant vingt huit pieds, cinq pouces à la rue St Louis, sur cent pieds de profondeur, portant le No 1542 rue St Louis, l'usufruit duquel fut acquis par ledit Carter Smith d'après le dernier testament de la défunte Molly McCoy Smith, enrégistré et dûment validé dans la Cour civile de District, pour la paroisse d'Orléans le 29me jour de mars 1900, dans l'affaire ci-dessus intitulée

(Laquelle propriété avait été acquise par la défunte par jugement le 1er octobre 1887 dans l'affaire de la succession de Nathaniel McCoy, No 22,135. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions— Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

H. Chiapella, avocat pour la plaignante in Rule.
13 fév—13 15 19 26 — mars 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Vente par le Shérif Civil pour effectuer un partage d'une Propriété améliorée du Troisième District.

Portant le No municipal 1224 rue Désiré.

Alexander Goff Jr et al vs Succession de Alex. Goff Sr et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—Division D — No 71,181—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 27 janvier 1904 et signé le 2 février 1904, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée décrétant la vente de la propriété ci-dessous décrite pour effectuer un partage entre les parties intéressées, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 mars 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marais, Urquhart, Piété et Désiré, désigné comme lot No 8, mesurant vingt six pieds quatre pouces et quatre lignes de face à la rue Désiré sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles

Ensemble avec la bâtisse et les améliorations qui s'y trouvent

Conditions de la vente—Comptant sur les lieux; l'acquéreur devant payer les taxes de 1903 en plus et au dessus du montant de son enchère.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

A. J. Villeré avocat pour les plaignants.
19 fév—19 20 26—mars 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Quatrième District.

Peoples Homestead Association vs Mme Margaret Gorman, veuve de Michael E. Dolin et succession de Michael E. Dolin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 68,714 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 3 mars 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Marie, S.-André, Rousseau et Religieuse, et mesurant trente quatre pieds, huit pouces et deux lignes de face à la rue Ste Marie par quatre vingt pieds, un pouce et cinq lignes de face à la rue Rousseau et quatre vingt huit pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté et soixante dix sept pieds, huit pouces et quatre lignes, dans le fond ensemble avec le droit d'usage d'une allée commune dans le fond de douze pieds de largeur et s'ouvrant sur la rue Rousseau.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans

Carroll & Carroll avocats pour la plaignante.
29 jan—29 — fév 5 12 19 26 — mars 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Grandes Propriétés de Valeur Améliorées du Troisième District.

Formant l'encoignure des rues Royale et Barthélemy.

Etant les Nos 700 et 702 rue Barthélemy et les Nos 3919 et 3921 rue Royale.

Rufus E. Foster vs Hugh Howat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,159.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civil de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 17 mars 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 179, lequel est borné par les rues Royale, Dauphine, Barthélemy et Alvar (anciennement Jeanne) lesquels dits lots sont désignés par les lettres A et D sur un plan d'arpentage fait par E. Pilie, voyer, et annexé à un inventaire fait par H. P. Labatut, notaire le 8 octobre 1895, et d'après lequel dit plan les dits lots mesurent comme suit: Le lot A mesurant vingt neuf pieds dix pouces de face à la rue Barthélemy sur une profondeur et façade à la rue Royale de soixante seize pieds trois pouces et quatre lignes et formant l'encoignure des rues Royale et Barthélemy et le lot D mesurant quarante trois pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Royale sur une profondeur entre lignes parallèles de quatre vingt quinze pieds onze pouces sur la ligne de côté la plus près de la rue Barthélemy, formant une partie de la ligne du fond du lot A.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

F. Rivers Richardson, avocat pour le plaignant.
13 fév—13 19 26—mars 4 11 17

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, Nos 326-28 rue Belleville, Alger.

A l'encan, à la Bourse 311 rue Baronne MARDI, le 22 mars à midi. Succession de Catherine Connors, femme de Bartholomew Knowles No 72,426—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D. En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre signé le 17 février 1904 et adressé à J. L. Onorato, encanteur je vendrai à l'enchère publique au moment et à l'endroit ci-dessus mentionné la propriété foncière ci-dessous:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque sorte en dépendant situé dans le Cinquième District de cette ville dans l'ilet No 4 borné par les rues Aix, Belleville (anciennement Chestnut) Elmire et l'avenue Pelican (anciennement rue Peters) désigné comme lot No 7, qui mesure 31 7 pieds rue Belleville, sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout connu d'après le plan fait par L. H. Pilié, voyer, le 18 septembre A. D. 1846, et déposé en l'étude de A. C. Ainsworth, ancien notaire en cette ville.

Conditions—1 3 ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui même endossés, portant huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de "non alienando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en plus et au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété dans l'année 1904. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant A J. Cahill, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriété Foncières, 303 rue Baronne.

20 fév—20 21 28—mars 6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

INTERDICTION DE MARY GLEASON, VEUVE DE PATRICK FINEGAN.

No 71,167— Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division C.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, ledit ordre daté et signé le 3 février 1904, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne MARDI le 8 mars 1904, à midi, la propriété foncière ci-après—

1° Lot 22 dans l'ilet 664, borné par l'avenue Tulane, les rues S Lopez, Rendon et Gravier; ledit lot mesurant 31' 3" 4 de face à l'avenue Tulane sur 120' de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Lot 28, dans l'ilet 664, bornée par l'avenue Tulane, les rues S. Lopez, Rendon et Gravier, avec les améliorations ci-dessus: ledit lot mesurant 30' 11" de face à la rue S. Lopez par 156' 5" 4 de profondeur.

Conditions—Comptant; les acquéreurs devant assumer les taxes de 1904 payer pour les actes de vente pardevant J. W. Duffy, Esq., N. P., et déposer 15 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

E. J. Thilborger, Esq., avocat, 204 rue Camp. 6 fév—6 7 14 21 28—mars 6 8

J. Paul Hecker.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MME VEUVE ELIZABETH ALTON.

No 72,483 — Cour Civile de District, Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau, 830 rue Commune — JEUDI, le 25 février 1904, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, à midi, conformément à un ordre rendu et signé le 20 janvier 1904, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci dessus il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec les améliorations, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Antoine, Bourbon, autrefois Bagatelle, Prieur et Roman, désigné comme lot No 20, d'après le plan fait par J. Pilié, voyer, daté le 18 mai 1839, et mesurant plus ou moins 26 pieds 11 pouces de face à la rue St Antoine sur 110 pieds de profondeur et façade à la rue Prieur et formant l'encoignure des rues St Antoine et Prieur

Conditions—Comptant—L'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1904, faire un dépôt comptant de 20 pour cent au moment de l'adjudication, pour lier la vente, et l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant E. L. Weil notaire, bâtisse Hennen.

Jos. Lautenschlaeger, avocat.
24 jan—24 31 - fév 7 14 21 25

Cicero A. Ramsey.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux Emplacements pour Bâtir. Sixième District, Situés Avenue Peters et rue Camp, rues Octavie et Camp, rue Octavie,

Aussi un cottage double, Nos 5421 et 5423 rue du Camp; certains d'augmenter en valeur.

Dans la succession de Jean Philip Barinque,

No 72,545 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division E.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau No 342 rue Carondelet—MARDI, le 8 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 3 février 1904 par l'Hon. George H. Théard, juge de ladite Cour, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet No 248, borné par l'avenue Peters, les rues Camp, Octavie et Chestnut, mesurant chacun 30 pieds de face à l'avenue Peters sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Camp. Les lots ci dessus seront vendus ensemble.

2° Deux certains lots de terre situés dans le même ilet que les ci-dessus, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Camp, sur 120 pieds de profondeur et façade sur la rue Octavie. Les dits lots devant être offerts et vendus séparément.

3° Un certain lot ou morceau de terre situé dans le même ilet que les ci dessus, mesurant 42 pieds de face à la rue Octavie, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilet que le ci-dessus, mesurant 30 pieds de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un magnifique cottage double connu comme 5421 et 5423 rue du Camp; construit depuis moins de deux ans, rapportant un revenu de trente dollars par mois.

5 Toute la propriété meuble consistant en un lot d'articles du ménage et d'une serre. Le tout d'après l'inventaire dans ladite succession, dont le tout sera vendu au même endroit et moment.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1904 sur les propriétés vendues respectivement, en plus et au-dessus du montant de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec CICERO A. RAMSEY encanteur et agent de propriétés foncières No 342 rue Carondelet. L'acte de vente pardevant Ernest Vidrine, notaire, aux frais de l'acquéreur

Kossuth V. Richard, avocat.
4 fév—4 7 14 21 28—mars 6 7 8

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage de Grandes Propriétés Commerciales et de Résidence

—ET DE—

Splendides Sites à bâtir dans d'exceptionnelles localités.

La Fonderie McCan, la Propriété McCan, avenue St-Charles.

Mme FANNIE McCAN TOBIN VS Mme M. G. T. STEMPEL, GUARDIAN.

No 69,737—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN, W. A KERNAGHAN, ENCANTEUR—BUREAU 138 rue Carondelet

JEUDI, LE 17 MARS 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 19 juin 1903 et signé le 25 juin 1903 et d'un jugement rendu et signé le 7 octobre 1903 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La grande propriété commerciale connue comme la Fonderie McCan, comprenant l'ilet entier de terre situé dans le premier district de cette ville et borné par les rues Sud Peters, Fulton, Julie et Notre Dame, mesurant 242 pieds 2 pouces sur chacune des rues Fulton et Sud Peters, 123 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la rue Julie et 121 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la rue Notre Dame. Les améliorations qui s'y trouvent comprenant bâtisses en briques et bois à un et deux étages La propriété à proximité des chemins de fer et débarcadères et serait spécialement convenable pour de grandes installations commerciales, telles qu'une manufacture ou entrepôt Aussi un lot de meubles de bureau coffre-fort, un lot de machines, comprenant poulies, arbres moteurs, courroies, tours machine, bouilloire forgeurs grue "drop hammer," etc., sur la propriété premièrement décrite, le tout d'après l'inventaire enregistré en Cour.

2° La résidence seigneuriale No 1413 rue Troisième, à l'encoignure nord ouest de la rue Colisée, avec de vastes terrains ornés, dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Deuxième, Colisée et Prytanée. Le terrain est désigné comme un certain morceau ou partie désigné par le No 3 sur un plan ou devis par Hugh Grant, voyer, annexé à un acte pardevant G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville le 1er mai 1847, et mesurant, d'après ledit devis, 214 pieds 11 pouces et une ligne de face à la rue Troisième sur 127 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur et façade sur la rue Colisée desquelles deux rues il forme l'encoignure et 127 pieds 3 pouces et 1/2 ligne sur la ligne la plus près de la rue Prytanée, le séparant du lot No 2 sur ledit devis Cette résidence peut être inspectée avec une carte des encanteurs.

3° Le splendide ilet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, borné par l'avenue St Charles, les rues Broadway, Hampson et Audubon, subdivisé dans vingt-quatre lots, désignés par les Nos 1 à 24 inclusivement, mesurant 241 pieds, 4 pouces et 4 lignes à l'avenue St Charles, 353 pieds sur la rue Broadway, 370 pieds sur la rue Audubon et 240 pieds sur la rue Hampson. L'ilet sera vendu en lots d'après le plan exposé à la Bourse et dont on se servira au moment de la vente.

4° Onze certains lots de terre contigus les uns aux autres, situés dans le Sixième District de cette ville, comprenant la moitié de l'ilet borné par l'avenue St Charles, les rues Hampson, Pine et Broadway, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, mesurant ensemble 120 pieds, 8 pouces 1 ligne de face à l'avenue St Charles, 321 pieds 8 pouces à la rue Pine, 120 pieds à la rue Hampson, 333 pieds, 8 pouces et 8 lignes sur la ligne la plus près de la rue Broadway. Ces lots seront vendus en lots d'après le plan exposé à la Bourse et dont on se servira au moment de la vente.

5° Les quatre beaux lots de terre à bâtir à l'encoignure nord-est des rues Milan et Carondelet, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Milan, Carondelet, Baronne et Marengo, contigus les uns aux autres et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le voisinage est bon et près de tous les agréments.

6° Les deux jolis lots à bâtir, décrits comme un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 456 borné par les rues Dryades Baronne, Berlin et Milan, désignés par le No 12, et une portion du No 11 et mesurant comme suit: Le lot No 12 mesurant 30 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 150 pieds. La dite portion du lot No 11 mesurant 20 pieds de face à la rue Dryades, avec la même largeur entre lignes parallèles et une profondeur de 100 pieds de là, assumant une largeur de 30 pieds entre lignes parallèles laquelle dite propriété est aussi désignée par la lettre C sur un plan fait par S. G. Del Isle, voyer et architecte, daté le 24 juillet 1896, enregistré dans le bureau du shérif civil, ayant les mesures comme donné ci-dessus. Sur et près des lignes de cars et entourée de rues pavées.

7° Les trois beaux lots à bâtir, subdivisés comme suit situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Gaiennié, Magasins et Erato, désignés par la lettre A et le No 1, sur un plan par D. E. Seghers, voyer, daté le 16 septembre 1903. Lesdits lots sont contigus les uns aux autres et mesurant comme suit: Le lot A, 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Constance sur 85 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot formant l'encoignure des rues Constance et Gaiennié et sera vendu comme deux lots chacun de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la profondeur ci-devant dite, ou en bloc, comme il sera requis Le lot No 1 mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. A proximité du centre commercial, des lignes de cars, marchés écoles et églises.

8° Le cottage double à un étage en bois, Nos 1012 et 1014 rue Gaiennie contenant trois chambres, etc., de chaque côté, dans le même district et l'ilet et contigu dans le fond à la propriété ci dessus septièmement décrite. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le ci-devant dit plan par Seghers et mesurant d'après cela 42 pieds, 8 pouces de face à la rue Gaiennie sur 63 pieds, 11 pouces et 2 lignes de profondeur. La proximité des grandes industries manufacturières, fait que cette propriété est en demande des locataires et en fait un placement rémunératif.

Termes et conditions - Un tiers comptant, la balance en trois paiements annuels égaux représentés par des billets des acquéreurs payables en un, deux et trois ans, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant six pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des billets; les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant la mise de côté de l'estimation en cas de procès. Les taxes dues et exigibles en 1904 devant être assumées par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication; dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant P. M. Milner, notaire, aux frais des acquéreurs.

H. H. Hall, avocat du plaignant.
B. Bruen et W. L. Gleason, avocats des défendeurs.
14 fév—14 21 28—mars 6 13 17

ANNONCES JUDICIAIRES.

Victor D. Levy vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT — Division —No 72,696—Ordre — Qu'une réunion des créanciers de Victor D Levy soit appelée et tenue suivant la loi, pardevant William Ardill, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, le LUNDI, 14me jour de mars 1904, à 11 heures a.m., pour voter et passer sur l'application du pétitionnaire pour un répit de douze, dix huit et vingt quatre mois à partir de la date de ladite réunion; et que R. L. Tullis, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents à ladite réunion; et que toutes procédures contre la personne et la propriété du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 8 février 1904.

(Signé) W. B. SOMMERVILLE, Juge.

Pour copie conforme: A J. LEGETT, Députe-Greffier.

24 fév—24 28 —mars 4

No 71,459—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D — Interdiction de John Sidney Lanata—Cette affaire est soumise pour être entendue—Présent: Gus. Lemle, Esq., avocat pour les plaignants; MM. Saunders et Gurley, avocats pour le défendeur —Quand après avoir entendu les plaidoiries et la loi et l'évidence et la loi et l'évidence étant en faveur des pétitionnaires et contre le défendeur et justifiant le décret ici fait, il est ordonné, adjugé et décrété que John Sidney Lanata soit et est interdit, et que la Hibernia Bank and Trust Company soit nommé pour prendre charge de sa propriété et ses intérêts d'argent.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que son premier tuteur, Edward L. Fernandez, soit et est ordonné ici de rendre compte à ladite Hibernia Bank and Trust Company pour les fonds de l'interdit et de les remettre à telle compagnie de trust en recevant un reçu en règle.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que ledit Edward L. Fernandes enregistre son compte comme tuteur dudit interdit et que le même soit entendu contradictoirement avec la Hibernia Bank and Trust Company et avec le sous tuteur, et que, si le même est approuvé par la cour, ledit Fernandes soit et il est alors nommé comme la personne qui aura la charge et le maintien de la personne dudit interdit.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que Antoine L. Lanata soit et il est ici nommé comme sous-curateur dudit interdit.

Jugement rendu le 2me jour de février 1904.

Jugement lu et signé en cour ouverte le 8me jour de février 1904.

(Signé) W. B. SOMMERVILLE, Juge.

Pour copie conforme:
J. G. LYNCH, Député-Greffier.
19 fév—19 23 29

F. A. ANDRIEU,

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES

628 rue Gravier

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

—:o:—

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Merris Building and Land Improvement Association. Ltd., vs James M. Winship.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 15,950—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. P. J. Patorno, juge Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue Chartres, dans le 2me District de cette ville, le VENDREDI, 4 mars 1904, à 11:30 heures A. M., un lot de meubles de bureau, un pupitre à bascule et chaise, 4 chaises, 2 stands, toile cirée, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après inventaire enregistré en mon bureau—Conditions—Comptant. — CHAS R. KENNEDY, Constable. Ed. Rightor, avocat pour la plaignante.

24 fév—24—mars 2 4

T. Dumas & Sons Co. Ltd. Mlle Fannie Hunter, intervenante et 3ème opposante, vs Bruce D. Kimmis.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans -No 12,578— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI, 4 mars 1904, à 11 heures a. m., un lot de meubles de maison et effets etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. CHAS. R. KENNEDY, Constable. Ed. S. Whitaker, avocat pour les plaignants.

24 fév 24—mars 2 4

E. Schaeffner, Makenios Piano Mf'g Co. Ltd Subrogé, vs Edward Williams.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 14,565—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, près du Passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 1er mars 1904, à 11 heures a m.—Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. CHAS. R. KENNEDY, Constable. A. J. Mahoney, avocat pour la plaignante.

21 fév—21 27—mars 1

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAISON DOUBLE.

3521 rue S. Liberté, près de la rue Delachaise.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet, MARDI, le 1er mars 1904, à midi, à la Bourse, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté le 19 février 1904, dans l'affaire de la succession de Mary Austin, femme défunte de John Williams, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre ensemble avec un cottage double qui s'y trouve, connu comme 3521 rue Sud Liberté, dans l'ilet borné par les rues Sud Liberté, Delachaise, R[illegible] et Amelia désigné comme lot 4 et mesurant 29 pieds de face à la rue Sud Liberté sur 12[illegible] pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent exigé.

21 fév—21 28—1er mars

VENTES A L'ENCAN

Macon & Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements rémunératifs dans une propriété bien située et bien louée,

Et bonne occasion pour spéculation en lots à bâtir et ilets de terre.

Succession et communauté de Mme Carmélite Carcagno, femme de M. Desina.

No 72,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 10 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 3 février 1904 de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La belle résidence en briques convenablement installée et commode à trois étages et mansardes, No 538 rue N. Remparts, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues N. Remparts Bourgogne St Louis et Toulouse Elle a quatre étages dans le fond et contient vestibules, quatorze chambres grandes galeries en fer aux premier et deuxième étages au dessus du trottoir sur la façade, gaz, citerne et cour pavée. Le lot de terre est dans l'ilet No 99 borné comme il est sus-mentionné, et mesurant 24 pieds de face à la rue N. Remparts sur soixante dix pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune dans le fond, s'ouvrant sur la rue Toulouse. Dans un joli voisinage tranquille, à proximité de la Place Congo et des grandes améliorations devant être faites par le "Frisco R. R. Co.," à quelques ilets de la rue du Canal, des marchés, écoles et églises. Un excellent placement ou résidence Sujette à un bail expirant le 30 septembre 1904, au taux de $540 par an.

2° La bonne propriété commerciale Nos 2000 et 2002 rue du Quartier à l'angle sud ouest de la rue Prieur, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Hôpital, Prieur et Johnson. Les améliorations comprennent un magasin en bois à deux étages et résidence contenant magasin, 6 grandes chambres, office, vestibules, galeries et hangar.

Aussi le joli cottage simple en bois à un étage, contigu au No 2004 rue Quartier, contenant 4 chambres, vestibule galerie, etc. Les terrains sur lesquels les améliorations ci-dessus sont situées sont décrits comme un certain lot ou portion de terre formant l'encoignure des rues Quartier et Prieur, mesurant 57 pieds, 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Quartier sur 61 pieds, 6 pouces de profondeur et façade sur la rue Prieur et entre lignes parallèles. Le magasin et la résidence sont dans un bon voisinage pour le commerce ou placement et un bon emplacement pour affaires. Le cottage est une bonne petite résidence ou placement. Cette propriété sera vendue en bloc.

3° Une certaine portion de terre, avec tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 394, borné par la Promenade Carondelet, les rues Dupré, Conti et Gayoso. Ledit lot de terre formant l'encoignure de la Promenade Carondelet et de la rue Dupré, et mesurant d'après un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 16 novembre 1903, quarante deux pieds, trois pouces et une ligne de face à la rue Dupré, 142 pieds 3 pouces et 1 ligne de façade et profondeur sur la Promenade Carondelet, 141 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé et 36 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur dans le fond. Le dit lot de terre est composé des parties des lots désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 sur un plan fait par J. A. d'Hemécourt, voyer, daté le 14 mars 1867. Près de la rue du Canal et du grand "Frisco R. R."

4° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prosper ou Derbigny, Mandeville, Espagne, et Roman ou Sidell étant l'ilet No 776, et lesquels dits lots mesurent chacun 28 pieds, 6 pouces de face à la rue Prosper ou Derbigny, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes égales et parallèles. Dans une partie de la ville qui s'améliore et feront de bonnes résidences pour placements.

5° Un certain ilet triangulaire de terre dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 1722 borné par les rues Broad, Industrie, Agriculture et l'avenue de Londres et mesurant 437 pieds 6 pouces de face à la rue Broad, 319 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à l'avenue de Londres et 291 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Industrie. Pour spéculation ou placement il offre de grands avantages.

Conditions—1/3 ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection des billets les améliorations ne devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 par les acquéreurs au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Edward Rightor, notaire, devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être aux frais des acquéreurs

James Legendre, avocat.
7 fév—7 14 21 28—mars 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.— Bureau 138 rue Carondelet. JEUDI le 25 février 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre de la 10me Cour de district pour la Paroisse de Concordia, Etat de la Louisiane, daté le 12 janvier 1904, dans la succession de Fanny Chotard, décédée, les propriétés ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Girod, Lafayette et Baronne et l'un mesurant 52 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Carondelet la même largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Girod de 85 pieds 3 pouces 1 ligne entre lignes parallèles et l'autre mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Girod sur 128 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un devis dressé par W. T. Thompson, voyer, le 24 juillet 1860.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant F. J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 jan—24 31—fév 7 14 21 25

Ernest A. Carrère.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

UNE ENCOIGNURE DESIRABLE

Rue Fréret à l'encoignure de la rue Quatrième.

Succession de Isabella Williams, veuve du défunt Louis Charleston.

No 72,019—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR ERNEST A CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido, près Carondelet, MARDI, le 1er mars 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 25 janvier 1904 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Une portion de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Freret, Troisième et Locust, désignée comme lot A et mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue Freret sur 92 pieds, 4 pouces et 7 lignes de profondeur et façade à la rue Quatrième, entre lignes parallèles; le tout d'après un croquis annexé à une vente à Mme Isabella Charleston passé pardevant Benjamin Ory, notaire daté le 8 mars 1894

Conditions: Comptant—L'acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur qui aussi assumera les taxes de 1904, au-dessus et en plus du prix de la vente; 10 0/0 comptant déposé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE
Encanteur, No 806 rue Perdido.
27 jan—27 31—fév 7 14 21 28—mars 1

VENTES A L'ENCAN.

J. Paul Hecker.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Sixième District.

Succession de Henry Bardt et de sa femme Frederika Long.

No 72,605—Cour Civile de District paroisse d'Orléans— Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 830 rue Commune, JEUDI, le 24 mars 1904, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, conformément à un ordre daté et signé le 19 février 1904, par l'Hon. John St Paul juge de ladite Cour, Division C, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'Est Bouligny, dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée (maintenant Tchoupitoulas), Marengo, Jersey (maintenant Annonciation) et Constantinople désigné par le numéro huit, de l'ilet No (3) trois, sur un plan dans un livre de plan annexé à un acte déposé en l'étude de Selim Magner, notaire, le 5 avril 1865, lequel lot mesurant trente pieds de face à la rue Levée maintenant rue Tchoupitoulas sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et payer pour l'acte de vente pardevant J. Boyd Grinage, notaire, aux frais de l'acquéreur

21 fév—21 28—mars 6 13 20 24

Jas. A. Brennan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en briques à deux étages,

714 RUE TOULOUSE,

Entre les rues Royale et Bourbon,

Contenant neuf chambres, vestibule au rez-de-chaussée et aux étages supérieurs, jolie galerie sur la façade, gaz et installations partout Deux citernes.—Succession de Louise Laine—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B No 72,363 Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 1er mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Jas A. Brennan, encanteur, Bureau 733 rue Union en vertu d'un ordre daté et signé le 29 janvier 1904 par l'Hon. Fred. D King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec améliorations dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet No 62, borné par les rues Toulouse St Louis Bourbon et Royale mesurant vingt six (26) pieds neuf (9") pouces de face à la rue Toulouse sur soixante trois (63) pieds (10) pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le tout plus ou moins.

Conditions, comptant — L'acquéreur devant payer les taxes de 1904 et l'acte de vente pardevant Fred Zengel notaire. Faire un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.

30 jan—30 31—fév 7 14 21 28—mars 1

ASSURANCES.

Vingt-et-Unième Etat Annuel

—DE LA—

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1903

Primes reçues:		
Risques d'incendie	$218 015 64	
Risques de rivière	4,119 89	
Risques de mer	946 57	
	$223,082 10	
Ajouté. Primes non mises de 1902	96,856 83	$319,938 93
Moins: Primes non échues de 1903		102,830 46
		$217,108 47
A déduire—		
Primes de retour	$30 617 97	
Réassurances de feu	21,805 17	
Réassurances de rivière	89 05	
Réassurances de mer	49 75	52,561 94
Primes net		$164,546 53
Ajouté intérêts et escomptes	$12,252 26	
Sauvetage de pertes de rivière 1902	348 59	
	$12 600 85	
Moins items de profits et pertes	4,470 75	8,130 10
Revenu net		$172,676 63
Déduire pour—		
Pertes payées sur risques d'incendies	$66,507 55	
Pertes payées sur risques de rivière	7 54	
Pertes payées sur risques de mer	64 20	
	$66,579 29	
Moins réservé pour pertes des années précédentes	15,416 00	
	$51,163 29	
Ajouter pertes non payées le 31 déc. 1903	11 386 00	$62,549 29
Commissions	$33,767 52	
Association des Underwriters	1,062 06	
Propriétés foncières, assurances, réparations et taxes	554 00	
Dépenses générales, bureau, local et agence, salaires, charités et annonces	22,192 04	
Taxes et licences	5,857 ·9	$63 433 31
		$125,982 60
Profit net		$46,694 03
Dividendes, juillet 1903	$8,000 00	
Dividendes, janvier 1904	8,000 00	
Balance à surplus	30,694 03	$46,694 03

ACTIF

Comptant en banques et au bureau	$27,929 86
$210,000, 4 pour cent bons Consol'l de la Ville de la Nouvelle-Orléans constitutionnels à 108	226,800 00
$100,000 bons 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane à 104	104,000 00
Une action du Louisiana Sugar Exchange Stock	150 00
Propriété Foncière, Bâtisse de bureau	35,000 00
Meubles, et installations	1,000 00
Primes net en cours de perception	25,486 64
	$420,366 50

PASSIF

Fonds Capital	$200,000 00
Réserve pour risques non terminées de 1903	102,830 46
Réservé pour pertes non payées	11,386 00
Réservé pour comptes non payés pour 1903	1,199 68
Réservé pour dividendes non payés	8,408 00
Surplus	96,542 36
	$420 366 50

Le tableau ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce 15ème jour de janvier 1904.

CHAS. J. THEARD, Notaire Public
24 jan—1m dim jeu

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Zephyrin Bonhomme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 72,603—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les sept jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Laurent Bonhomme, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier E. J. Meral, avocat. 25 fév—1 f

Succession de Samuel Powers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 42 592—Division D – Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les sept jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Cunningham & Cunningham, avocats. 25 fév—1f

Succession de Louis Mathis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 70,483—Division D – Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Elizabeth Mathis, veuve de Louis Mathis, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

Dart & Kernan avocats.
16 fév—16 20 25

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire de John E. Alexander, pétionnant pour la liquidation de la "N. O. Crescent Information and Employment Bureau"

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 70 950 Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George Dunlaux, liquidateur dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier Geo W. Flynn avocat. 24 fév—24 28—mars 4

En re "Les Dames Françaises"

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 72,734—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry L. Berger, receveur et liquidateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier – Edgar M. Cahn, S. S. Prentiss, avocats. 24 fév—24 28—mars 4

ASSURANCES.

Quarante-Huitième état annuel.

BUREAU DE LA

Compagnie d'Assurances —DU— SUN.

Nouvelle-Orléans 2 janvier 1904.

Conformément aux règlements de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1903.

Recette brute de primes reçues		$546,138 13
Ajouter réserve pour risques non terminés "1902" et années précédentes		215,288 51
		$761,426 64
Déduire réserve pour risques non terminés "1903" et années précédentes		223,440 25
		$537,986 39
Primes rendues	$76,891 48	
Réassurances	122 809 18	
	$199,700 66	
Ajouter réserve pour réassurances non payées de "1903"	12,299 69	
	$212,000 35	
Déduire réserve pour réassurances non payées de "1902"	10,754 76	201,245 59
		$336,740 80
Dépenses, incluant commissions	$125,240 94	
Pertes payées durant l'année	166 794 26	
	$292,035 20	
Déduire montant réservé pour pertes de "1902" et années précédentes	36,328 00	
	$255,707 20	
Ajouter pour montant réservé pour pertes de "1903" et années précédentes	29,983 00	285,690 20
Profit net des assureurs pour 1903		$51,050 60
Montant net reçu pour intérêt et loyers	$31,822 42	
Compte des profits et pertes	15,076 91	46,899 33
		$97,949 93
10 pour cent, dividende sur $500,000 00		50,000 00
Porté au surplus		$47,949 93

ACTIF

Bons des Etats Unis, 4 pour cent enregistrés 1925 à 133	$10,000 00	$13,300 00
Bons d'améliorations de la ville de la N'lle-Orléans à 106	275,000 00	291,500 00
Bons de la ville de la Nlle-Orléans 4 pour cent à 109	500,000 00	545,000 00
700 actions Canal Bank and Trust Co. à 180	70,000 00	126,000 00
54 actions de la Provident Bank and Trust Co. à 134	5,400 00	7,236 00
Bureau de la Bâtisse de la Compagnie		35,000 00
Comptant en Banque et dans le Bureau		25,339 33
Primes en cours de collection		54,409 77
Réassurances non collectées sur pertes payées		882 03
		$1,098,667 13

PASSIF

Fonds capital	$500,000 00
Réservé pour primes non acquises	223,440 25
Réservé pour pertes non payées	29,983 00
Réservé pour dividendes non payés	26,020 00
Tous autres passifs	49,299 09
Surplus	269,924 19
	$1,098,667 13

Le tableau ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte transcrite des livres de la Compagnie.

CHARLES JANVIER, Président.
FERGUS G. LEE, Secrétaire.

Assermenté et souscrit pardevant moi ce 21me jour de janvier 1904.

CHAS. J. THEARD, Notaire Public.
31 janv - 1 m